

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 28 mai 2018**

Monsieur le Maire ouvre la séance 19 heures.

Présents : Georges COMBES, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Patrice LABOULLE, Bernard SARDA, Sandrine RICHOU, Julia THOMSON, Patricia TONNELIER, Jean ESCOLA, Catherine MIAILHES, Eric BLANC, Martin WINYARD

Pouvoirs : Carole GUINOT donne pouvoir à Alain CECCHINATO

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Désignation des délégués au SIVU DES AIRES DE LAVAGE
- Augmentation du temps d'emploi du poste d'adjoint technique chargé de l'entretien des bâtiments

**Le conseil à l'unanimité donne son accord pour l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.**

#### **-1- Acquisition de l'immeuble (B 143) place du Marché**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le bâtiment abritant l'ancien bureau de tabac est aujourd'hui à la vente. Afin de maîtriser l'impact de l'utilisation de ce bâtiment donnant directement sur la Place du Marché et pouvoir sereinement envisager l'aménagement futur de ce lieu, il propose au conseil d'acquérir cet immeuble.

Des contacts ont été pris avec l'actuel propriétaire, il propose un prix de vente de 60.000 €

**Le Conseil (par 13 voix pour et 1 abstention) donne son accord pour l'acquisition de l'immeuble cadastré sous le n° B 143 appartenant à M. Adolphe PEREZ au prix de 60.000 € et donne pouvoir au Maire pour signer l'acte à intervenir.**

#### **-2- Acquisition de l'immeuble (AB 200) rue du Calvaire**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'actuellement des travaux sont en cours de réalisation aux abords de l'ancien presbytère, propriété de la commune, afin de réaliser un passage directement sur la rue du calvaire.

Il propose au conseil afin d'optimiser ces travaux d'acquérir l'immeuble AB 200, pratiquement en ruine afin de le démolir et agrandir par la même l'accès à la rue du calvaire.

M. CHAPPERT Pascal, propriétaire, propose un prix de vente de 16.500 €

**Le conseil à l'unanimité donne son accord pour l'acquisition par la commune de l'immeuble cadastré sous le n° AB 200 appartenant à M. Pascal CHAPPERT pour le prix de 16.500 € et donne pouvoir au Maire pour signer l'acte à intervenir.**

### **-3- DM n° 1**

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'étude préalable pour la rénovation de l'Eglise de la commune est terminée.

Il présente les travaux réalisés par le cabinet d'architecture Tarbouriech.

Il indique qu'il est nécessaire de régler le reliquat des frais d'étude dont le montant s'élève à 4598,16 €.

Il propose de créditer le programme église de la somme nécessaire.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord pour la DM proposée.**

### **-4- Expérimentation de la médiation préalable obligatoire**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 18/11/2016 que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO).

Cette médiation peut être définie comme "tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par la juridiction.

Cette MPO peut être assurée par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Il propose au conseil d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de l'Aude,

**Le Conseil décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire auprès du Centre de Gestion**

### **-5- Désignation des délégués au SIVU DES AIRES DE LAVAGES ENTRE CORBIERES ET MINERVOIS**

Monsieur le Maire informe le conseil que par arrêté Préfectoral du 15 mai 2018 le SIVU d'aires de lavages entre Corbières et Minervois a été créé.

Ce SIVU a pour objet la création de 4 aires de lavages destinées aux machines à vendanger et pulvérisateur.

Il indique qu'il est nécessaire de désigner les délégués (1 titulaire, 1 suppléant) qui représenteront la commune au sein de cette structure qui regroupe 9 communes.

Il demande quelles sont les candidatures :

M. COMBES Georges se porte candidat pour le poste de titulaire

Mme LEDOYEN Anne-Sophie pour le poste de suppléant

**Le conseil procède au vote à main levée pour la désignation des délégués :**

**M. Georges COMBES par 14voix est désigné délégué titulaire pour le SIVU des aires de lavages**

**Mme Anne-Sophie LEDOYEN par 14 voix est désignée délégué suppléante pour le SIVU des aires de lavages.**

**-6- Augmentation du temps d'emploi du poste d'adjoint technique chargé de l'entretien bâtiments**

Monsieur le Maire indique au conseil, que la diminution des contrats aidés nous oblige pour des raisons budgétaires de restructurer le service technique pour l'entretien des bâtiments. La personne actuellement en poste se retrouve toute seule, il propose d'augmenter le temps d'emploi de son poste qui est à ce jour de 28 heures et de le passer à 32 heures.

**Le conseil donne son accord pour augmenter le temps d'emploi du poste d'adjoint technique chargée de l'entretien des bâtiments et de le passer à 32 heures hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018**

**La séance est levée à 20 heures**